

<b>Intitulé de l'UE</b>	<b>Droit et Administration foncière 2</b>
<b>Section(s)</b>	- (4 ECTS) Master en Sciences de l'Ingénieur industriel / Finalité Géomètre / Cycle 2 Bloc 1

<b>Responsable(s)</b>	<b>Heures</b>	<b>Période</b>
Bruno FROMENT	45	Quad 2

<b>Activités d'apprentissage</b>	<b>Heures</b>	<b>Enseignant(s)</b>
Droit et administration foncière 2	45h	Bruno FROMENT

<b>Prérequis</b>	<b>Corequis</b>
	- Gestion foncière 1

<b>Répartition des heures</b>
Droit et administration foncière 2 : 45h de théorie

<b>Langue d'enseignement</b>
Droit et administration foncière 2 : Français

<b>Connaissances et compétences préalables</b>
Droit immobilier I

<b>Objectifs par rapport aux acquis d'apprentissage programme (AAP) Cette UE contribue au développement de la/des compétence(s) suivante(s)</b>

<b>Acquis d'apprentissage de l'UE:</b>
Mémoriser et restituer des informations dans des termes voisins de ceux appris.
Traduire et interpréter de l'information en fonction de ce qui a été appris.
Distinguer, classer, mettre en relation les faits et la structure d'un énoncé ou d'une question.

<b>Contenu de l'AA Droit et administration foncière 2</b>
a. Introduction au droit des obligations et des contrats.

- b. Location des biens immeubles
- c. Vente d'immeubles
- d. Donations et successions
- e. La responsabilité civile
- f. Notion de droit de la construction (droits et obligations des intervenants, marchés privés et publics, loi Breyne,...)
- g. Le cadastre

#### **Méthodes d'enseignement**

**Droit et administration foncière 2 : cours magistral, étude de cas**

#### **Supports**

**Droit et administration foncière 2 : syllabus, Code Civil**

#### **Ressources bibliographiques de l'AA Droit et administration foncière 2**

Notes de cours.

Code civil belge 2017

Articles et jugements divers remis lors des séances.

#### **Évaluations et pondérations**

<b>Évaluation</b>	Note globale à l'UE
<b>Langue(s) d'évaluation</b>	Français
<b>Méthode d'évaluation</b>	<p>Interrogations continues.</p> <p>Une note de plus de 10/20 durant l'année dispense l'étudiant d'un examen en session dans le cas contraire, il présente un examen oral en session portant sur l'intégralité de la matière et seule la note de cette examen est prise en compte pour la note finale..</p>

**Report de note d'une année à l'autre pour l'AA réussie en cas d'échec à l'UE**

Droit et administration foncière 2 : **non**

Année académique : **2018 - 2019**